M. Nesbitt: Monsieur l'Orateur, je regrette que le premier ministre suppléant soit incapable de comprendre l'anglais courant. Voudrait-il répondre à la question et non d'imiter son ex-collègue, M. Gardiner. Lorsqu'on lui posait une question sur le lait, il donnait une réponse sur le fromage.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES POSTES

LA DÉCENTRALISATION—RENCONTRE PROPOSÉE ENTRE LE MINISTRE ET LES DIRIGEANTS SYNDICAUX— LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Postes au sujet de déclarations faites par des dirigeants de l'Union des facteurs du Canada et évoquant la possibilité de grèves sauvages dans tout le pays? Étant donné que ce syndicat se plaint que des mesures de décentralisation ont été prises au ministère des Postes sans consultation avec le syndicat, ce qui a eu pour effet la prise de mesures concernant les heures de travail, les limites de charge et les déplacements, contrairement aux dispositions de l'entente, puis-je demander au ministre s'il a consulté le conseil national de l'Union des facteurs du Canada? Sinon, le rencontrera-t-il afin de prévenir une répétition des grèves tournantes que nous avons eues l'an dernier?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre sans portefeuille): Monsieur l'Orateur, je dois dire en premier lieu que j'ai lu la déclaration publiée hier par l'Union des facteurs du Canada. A la page 2, je vois que le syndicat ne veut pas que se reproduise ce qui s'est passé de mai à août 1970. Je crois donc que certains journaux ont mal interprété la déclaration du syndicat.

Des consultations ont eu lieu, monsieur l'Orateur, sur la plupart des questions en cause et le ministère admet que la décentralisation de l'administration des Postes crée certains problèmes. Toutes ou presque toutes les décisions en cause qui auront une répercussion nationale seront ou ont été discutées au niveau national. Je regrette donc qu'on ait fait une telle déclaration, surtout au moment où nous essayons de redonner confiance aux Postes et d'améliorer le service.

- M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, même si le ministre regrette qu'on ait fait cette déclaration, le fait demeure qu'elle l'a été et qu'elle révèle la gravité de la situation.
- M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au député que le Règlement lui permet de poser une question supplémentaire et il devrait le faire sans commenter la réponse du ministre.
- M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Étant donné la très grave accusation portée par le syndicat contre le ministère, puis-je répéter ma question? Le ministre s'engage-t-il à s'entretenir personnellement avec les représentants syndicaux, afin d'aplanir les difficultés qu'il dit

regretter, et d'éviter une répétition d'une grève semblable à celle de l'an dernier?

L'hon. M. Côté: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà eu de nombreux entretiens avec les représentants, notamment M. Décarie, le mois dernier. Je suis étonné qu'un communiqué officiel ait été publié car nous avons tenu de longues réunions, au moment de la publication de ce communiqué le président de l'association rencontrait le directeur du personnel deux fois la semaine passée, soit lundi et mardi cette semaine. Aujourd'hui, il était au bureau du sous-ministre à 8 h 30. J'ai répété à maintes reprises que je suis prêt à les recevoir quand ils le désirent. On a porté certaines accusations selon lesquelles le contrat entre le syndicat et le ministère aurait été violé. Je fais examiner ces accusations. Nous examinerons sûrement la situation et ferons les modifications nécessaires. J'ai demandé aux fonctionnaires de mon ministère de me communiquer tous les renseignements disponibles à ce sujet.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question supplémentaire au premier ministre suppléant ou au président du Conseil du Trésor? Étant donné la situation qui a surgi aux Postes et qui est susceptible de se répéter, au sujet de violation présumées de conventions en cours, le gouvernement songe-t-il à créer un mécanisme pour arbitrer les violations présumées des conventions qui existent entre les divers ministères et les employés intéressés, pour empêcher que se répète le genre de situation qui s'est produite aux Postes et qui menace de surgir de nouveau?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je pense que la Chambre connaît les services très compétents qu'assure à cet égard la Commission des relations de travail dans la Fonction publique. Son rôle est d'arbitrer les différends entre employés et employeurs de la Fonction publique.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre. Étant donné qu'au moment d'assumer ses nouvelles fonctions il s'est engagé à faire tout en son pouvoir pour améliorer les relations entre le ministère et ses employés et étant donné que, selon les rapports, les membres de l'exécutif national prétendent que ces relations se sont grandement détériorées depuis le départ de son prédécesseur, le ministre s'occuperait-il de régler les problèmes afin de nous épargner une répétition des graves grèves tournantes que nous avons connues le printemps et l'été derniers?

L'hon. M. Côté: Monsieur l'Orateur, je puis assurer l'honorable représentant que les problèmes seront réglés. Les consultations entre représentants officiels n'ont jamais été aussi nombreuses, tant au palier national qu'au palier local.

M. R. E. McKinley (Huron): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémenatire au président du Conseil du Trésor? Le ministre ne pourrait-il pas faire quelque chose à propos de ces gens qui, chaque jour, font les cent pas sur la colline du Parlement? Non seulement le froid y est-il très intense, mais nous ne sommes sûrement pas tenus de tolérer une telle démonstration chaque jour de l'année?